

Les Échos de Valprivas



Bulletin municipal IPNS à 350 exemplaires
Comité de rédaction : commission communication
Directeur de la publication Claudine Liothier, maire de Valprivas

Le Mot du Maire

« Les échos de Valprivas » sont maintenant devenus un rendez-vous bimestriel familial et j'espère agréable pour vous.

Ce numéro est encore une fois l'occasion d'aborder la vie de notre commune.

Les travaux pour le câblage de la fibre, jusqu'à l'entrée du village, sont terminés. Un point plus précis sur ce sujet sera fait prochainement.

Le marché pour les chemins forestiers vient d'être attribué pour un démarrage courant septembre.

Nous attendons avec impatience de pouvoir tous nous retrouver pour les réunions par secteur ou hameau que nous avons envisagées.

Dernière minute : Très bonne nouvelle pour enrichir l'offre de services de la commune, je viens de signer le permis de construire relatif à la futur épicerie.

Un grand merci à la commission communication qui n'a pas ménagé ses efforts pour vous proposer les articles de ce nouveau numéro.

Bonne lecture !!!

L'équipe municipale



Claudine Liothier
Mme le Maire



Joël Brun
1^{er} adjoint



Bruno Paulet
2^{ème} adjoint



Gérard Fournet
3^{ème} adjoint



Hervé Dojat
4^{ème} adjoint



Cécile Rachet
Conseillère



Danielle Ouillon
Conseillère



François Filliol
Conseiller



Jean Jacques Mounier
Conseiller



Jean Paul Celle
Conseiller



Léo Boudet
Conseiller



Marcel Lauricella
Conseiller



Monique Fontvieille
Conseillère



Stéphane Chambouvet
Conseiller



Loïc Chabanol
Conseiller

Chemins forestiers

Suite à l'appel d'offre qui s'est déroulé du 21 décembre au 28 janvier dernier, plusieurs entreprises se sont positionnées pour la réfection des chemins forestiers. Ainsi, un classement a été effectué à partir du coût total proposé mais aussi à partir de la note technique (compétences et qualité des travaux). Après délibération du conseil municipal, l'attribution de la totalité des travaux revient à l'entreprise de travaux publics Sagnard, pour un montant de plus de **247 000€ HT**. La commune, grâce aux nombreuses subventions (département, région, ... soit 80% sur la totalité), devrait financer le projet à hauteur d'environ **50 000€ HT** (20% restants).



Les travaux par souci de Zone Natura 2000, vont démarrer à partir de **septembre 2021** et s'effectueront sur 2 tranches distinctes. La première concernera les chemins autour du hameau de Chanteloube et de Lavaltaillet (Combar, Cuite, les Bauds). L'intervention devrait durer environ 2 mois. La seconde tranche débutera elle aussi en **septembre** mais de l'année **2022**. Les chemins de l'ancienne usine, du Bataillet et des chasseurs seront alors rénovés. La fin des travaux est prévu pour **fin octobre 2022**.

Pour rappel, il y a deux raisons importantes liées à la réfection de ces portions de chemins :

- Tout d'abord une utilité pour les propriétaires forestiers, qui pourront alors facilement accéder à leur(s) parcelle(s).
- Mais surtout faciliter l'accès aux pompiers. Les chemins pourront ainsi permettre de limiter le risque de propagation d'incendies en améliorant le passage des camions.

Nota Bene: Si vous constatez des dégradations sur des chemins merci de nous le signaler.

Balayage de la voirie communale

Un balayage de l'ensemble des voies communales sera réalisé le **6, 7, 8 et 9 avril** (6h à 13h). L'objectif est de retirer les résidus de sablage (pouzzolane) et la terre qui se trouvent sur nos routes en prévision des beaux jours.

Pour réaliser au mieux cette opération, il vous est demandé de ne pas stationner dans les rues afin de faciliter le passage du camion aspirateur. Des informations seront communiquées sur différents supports (**Illiwap, site internet, tableaux d'affichage, boîtes aux lettres**) pour vous avertir du jour et de l'horaire des rues du bourg et des hameaux.

Vous pourrez si vous le voulez, profiter de l'occasion pour balayer le devant de vos portes en disposant vos poussières (terre, sable, gravillons) directement sur la chaussée avant l'intervention du camion.

Vie communale

Deux nouvelles embauches



Alain et Jean-Claude (de gauche à droite)

Pour suppléer Denis Choulat en arrêt de travail, Alain Brancier a été recruté. Plusieurs semaines de formation aux côtés de Denis lui ont permis de connaître les différentes missions à réaliser au quotidien mais aussi de s'imprégner des futurs projets.

Jean-Claude Thiolière s'est également vu proposer un contrat de 6 mois pour venir en aide à Alain dans les travaux de printemps qui se préparent (débroussaillage, entretien des massifs fleuris, tailles, ...). Il avait déjà été sollicité par la mairie dans le cadre d'un besoin important de main d'œuvre à cette époque de l'année.

Projet d'achat d'un tracteur communal



Un tracteur d'occasion est actuellement à l'essai sur la commune. Il s'agit d'un modèle en location qui intervient suite à une réflexion globale autour des voiries communales (chemins et routes).

Cet outil permettrait notamment de faciliter les tâches de nos cantonniers: débroussaillage (terrain de foot, chemins, ...), entretien de coupées, fossés, accotements, ... mais aussi pour l'application d'enrobé à froid et bien sûr les interventions avec la sableuse.

En résumé le tracteur offrirait une rapidité d'exécution et donc un entretien plus régulier sur l'ensemble des voiries.

Plusieurs devis ont été réalisés dans plusieurs concessions afin d'envisager un achat

Utilisation du vestiaire du stade

Le vestiaire du stade n'est pas réservé exclusivement à l'Association Sportive de Valprivas (foot) mais bien à **toute association de Valprivas** qui désire bénéficier d'un local avec vestiaire et douche pour une manifestation.

La réservation du local se fait auprès de la mairie sous réserve que le club de foot n'ait pas de rencontre ce jour là.

Il convient d'être respectueux des lieux et de ne pas oublier de faire le ménage avant de restituer les clefs.

Travaux en cours

Afin de sécuriser l'arrière de l'ancien vestiaire de foot, nos cantonniers ont posé un grillage. Il permettra aux véhicules de ne pas s'approcher du talus mais évitera surtout les chutes de personnes. Les piquets ont été scellés et le grillage posé à une quinzaine de centimètres du sol pour faciliter les travaux de débroussaillage.



L'ancien vestiaire a également bénéficié de quelques travaux. Le toit a été rénové sur la partie qui regarde le stade (coupe des chevrons abîmés, pose d'une nouvelle planche de rive, changement de tuiles).

Les toits des différents abri-bus vont être rénovés. Des tôles en bac acier remplaceront les différentes couvertures qui se dégradent sérieusement.

En parallèle de tous ces travaux, le débroussaillage, l'entretien des coupés, des fossés, ... se poursuivent.

Collecte des encombrants

Suite à de nombreuses demandes, la commune a réfléchi à organiser une collecte des encombrants. Cette initiative serait destinée **aux personnes âgées (plus de 70 ans) et à mobilité réduite**. Les cantonniers se chargeront alors de récupérer l'ensemble des objets à apporter en déchetterie. Un bulletin d'inscription est disponible en mairie pour bénéficier de ce nouveau service entièrement gratuit.

Finances et Budget

Le prochain bulletin présentera le budget 2021. Il nous paraît intéressant d'expliquer en amont quelques principes budgétaires afin que le budget 2021 ne soit pas qu'une accumulation de chiffres.

Le **budget** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité (1an), universalité (pas de contraction recettes /dépenses), unité (document unique), équilibre réel (D=R, sincérité, remboursement emprunt < recettes certaines).

Les sections de **fonctionnement** et **investissement** structurent le budget de notre collectivité.

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

- Les **recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, cantine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, et à diverses subventions.
- Les **dépenses** de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (pompiers, divers syndicats), les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

L'écart entre le montant total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue ***l'autofinancement***, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cet autofinancement a un caractère prévisionnel : il sera affecté réellement en 2022 lorsque le résultat 2021 sera connu.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de répétition et de quotidienneté, la **section d'investissement** est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des opérations, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

On y trouve:

- **en dépenses**: le remboursement de la dette en capital et toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...)
- **en recettes**: plusieurs types de recettes coexistent: les recettes dites patrimoniales en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les dotations de l'État liées à une compensation de la TVA payée (FCTVA), les subventions d'investissement finançant les projets d'investissement (Département, Région, État), les cessions (ventes de terrain) et enfin l'emprunt d'équilibre s'il y a lieu.

Entretien de l'éclairage public

La commune de Valprivas fait partie du **Syndicat Départemental d'Énergies**. Il a été créé il y a 72 ans (28 février 1948) pour favoriser l'électrification de la Haute-Loire. Il regroupe les 257 communes du département.

Les compétences Syndicat Départemental d'Énergies sont multiples:

- **Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) pour le compte des 257 communes du Département ;**
- **Travaux d'éclairage public;**
- **Maintenance et entretien de l'éclairage public;**
- **Enfouissement coordonné des réseaux téléphoniques ;**
- **Cartographie et système d'information géographique;**
- **Achat groupé d'énergies;**
- **Déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques;**
- **Participation à l'instruction des autorisations d'urbanisme.**

En transférant la maintenance de l'éclairage public au Syndicat :

- La commune bénéficie d'une aide du Syndicat à hauteur de **25%** du T.T.C.,
- Le Syndicat nous met à disposition gratuitement un système d'informations géographiques (**SIG**) dédié à l'éclairage public doté d'un module de gestion de la maintenance assistée par ordinateur. Cet outil permet une parfaite connaissance du patrimoine d'éclairage public et donc une gestion optimisée du parc de matériel. (signalement direct des pannes).

Fonctionnement:

Dès qu'un problème est signalé en Mairie:

- La commune signale les pannes sur le **SIG**,
- Ceci déclenche l'intervention de l'entreprise Bouygues (qui a un marché avec le Syndicat),
- L'entreprise BOUYGUES intervient (elle regroupe ses interventions avec les communes voisines...), adresse sa facture au Syndicat qui vérifie la facture et qui «refacture» **75%** à la commune.

En résumé l'entretien de notre éclairage public relève du Syndicat Départemental d'Énergies et non directement de la commune. Toutefois celle-ci déclenche son intervention (par le biais du **SIG**) et paye la facture finale à hauteur de **75%**.

De fait, il convient de **signaler en mairie** tout problème lié à l'éclairage public afin que le Syndicat Départemental d'Énergies puisse intervenir au plus vite (avec la problématique du regroupement d'interventions avec les communes voisines) .

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2020 - 2026

BUREAU

Xavier DELPY
Président

DAS EN BASSET

BEAUZAC

MONISTROL SUR LOIRE

SAINTE SIGOLÈNE

LES VILLETES

LA CHAPELLE D'AUREC

SAINTPAL DE MONS

SAINTPAL DE CHALENCON

Jean-Paul LYONNET
1er Vice-Président
Collecte traitement et valorisation des déchets

Guy JOLIVET
2ème Vice-Président
Tourisme

Dominique FREYSSENET
3ème Vice-Président
Economie

Patrick RIFFARD
4ème Vice-Président
Solidarités territoriales

Jean-Pierre MONCHER
5ème Vice-Président
Transition écologique
Energies renouvelables
Mobilité

Marc TREVEYS
6ème Vice-Président
Equipements sportifs

Jean-Philippe MONTAGNON
7ème Vice-Président
Eau-Assainissement
GEMAPI

Eric PETIT
8ème Vice-Président
Régime communautaire

Catherine BLANGARIN

René BORY

Paul BOURGIN BAREL

Christianne FAVIER

Françoise GUILLOT

Alain SAEZ

Pierre ETEOCLE

Jeanine GESSEN

Céline LAMBERT

Sonia BENVENUTO DECHAUX

Christian BONNEFOY

Yvan CHALAMET

Sandrine CHAUSSINAND

Mathieu FREYSSENET PEYRARD

Jean-Pierre GRAUDON

Luc JAMON

Valérie MASSON COLOMBET

Christelle MICHEL DELEAGE

Christine PETIOT

Delphine BONNET

Adeline BRUN

Yves BRAYE

Jocelyne DUPLAIN

Isabelle GAMERO

Antoine GERPHAGNON

Didier ROUHOUSE

Cécile PICHON

Caroline DIVINCENZO

Sandrine ARNAUD

Jean-François CONVERS

Denise MAISONNEUVE

Claudine LIOTIER
Déléguée
Enfance Jeunesse

Dominique MANIFICAT
Déléguée
Culture

André PONCET
Délégué
Mutualisation

Pierre BRUN
Délégué
Finances Prospectives

Christian COLLANGE
Délégué
Commerce de proximité

Le nouveau Président est M. Xavier DELPY Maire de Saint-André-de-Chalencon.

Le conseil communautaire comprend :

- Un bureau composé du président, de 8 Vice-Présidents et de 5 délégués qui exercent les différentes compétences de la communauté
- Des Commissions composées de conseillers communautaires et municipaux qui préparent les projets de décisions et les dossiers soumis au vote de l'assemblée.

Les commissions avec les représentants de Valprivas:

Collecte traitement et Valorisation des déchets :

- **Président : Jean-Paul LYONNET**
- Titulaire : Gérard FOURNET
- Suppléant : François FILIOL

Commission Tourisme :

- **Président : Guy JOLIVET**
- Titulaire : Danielle OUILLON
- Suppléant : Stéphane CHAMBOUVET

Transition écologique :

- **Président : Jean-Pierre MONCHER**
- Titulaire : Jean-Jacques MOUNIER
- Suppléant : Loïc CHABANOL

Commission équipements sportifs communautaires et relations avec les associations sportives communautaires :

- **Président : Marc TREVEYS**
- Titulaire : Stéphane CHAMBOUVET
- Suppléant : Danielle OUILLON

Commission patrimoine communautaire :

- **Président : Eric PETIT**
- Titulaire : Joël BRUN
- Suppléant : Jean-Paul CELLE

Copil Culture Dominique REY-MANIFICAT

- Titulaire : Cécile RACHET
- Suppléant : Hervé DOJAT

Organismes extérieurs :

SYMPTTOM :

- Délégués Titulaire : Jean-Paul CELLE
- Délégués Suppléants : Marcel LAURICELLA

Pôle d'équilibre territorial et rural de la Jeune Loire (PETR) :

Titulaire : Claudine LIOTHIER

Développement économique :

- **Président : Dominique FREYSSENET**
- Titulaire : François FILIOL
- Suppléant : Léo BOUDET

Commission Solidarités territoriales :

- **Président : Patrick RIFFARD**
- Titulaire : Hervé DOJAT
- Suppléant : Joël BRUN

Comité eau assainissement Gemapi :

- **Président : Jean-Philippe MONTAGNON**
- Titulaire : Jean-Paul CELLE
- Suppléant : Jean-Jacques MOUNIER

Commission finance/prospective :

- **Président : Pierre BRUN**
- Titulaire : Loïc CHABANOL
- Suppléant : Claudine LIOTHIER

Enfant/Jeunesse :

- **Conseiller Délégué : Claudine LIOTHIER**
- Suppléant : Marcel LAURICELLA

Copil Mutualisation : André PONCET

- Titulaire : Léo BOUDET
- Suppléant : Gérard FOURNET

Syndicat des Eaux et Assainissement du Velay Rural (SEAVR) :

- Titulaire 1 : Joël BRUN
- Titulaire 2 : Bruno PAULET
- Suppléant : Claudine LIOTHIER

Syndicat Électricité :

- Titulaire 1 : Joël BRUN
- Titulaire 2 : Bruno PAULET
- Suppléant : Claudine LIOTHIER

Gestion des déchets

Que faire de mes déchets ?

Chaque année en France, un habitant produit **354 kg** d'ordures ménagères. Ces ordures polluent considérablement nos écosystèmes et peuvent même, dans certains cas, être une menace pour notre santé. Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron est le seul interlocuteur pour la collecte des déchets sur les 9 communes collectées en régie dont Valprivas. En 2019, ce sont **7 115 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles qui ont été collectées et traitées sur tout le territoire de la CCMVR soit **228 kg/ hab/an**.

Il existe des gestes simples qui permettent de réduire sensiblement l'empreinte écologique de nos déchets :

MEMO TRI

Un clic sur votre compte de tri
 Numéros et adresses :



EMBALLAGES À RECYCLER

Cartonnettes et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Emballages métalliques

PAPIERS

Papiers, journaux, magazines

VERRE

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre

Sans bouchon ni couvercle

DÉCHETS ORGANIQUES

Déchets organiques

Le Reste > dans un sac fermé dans le conteneur

Tous les autres déchets



Chats errants



Depuis quelques semaines **des chats errants** ont été signalés sur certains secteurs de notre commune.

L'attention des propriétaires est appelée sur la nécessité de faire stériliser leur(s) animal(aux) domestique(s) afin de prévenir une surpopulation génératrice de nuisances diverses: poubelles éventrées, déjections, miaulements, bagarres nocturnes, ... voire transmission de maladies.

Plus généralement, les propriétaires d'animaux domestiques doivent éviter autant que possible leur divagation dans la commune.

La **divagation** n'est définie précisément par la loi que pour les chiens et les chats (article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime).

«Est en état de divagation, tout chat dont le propriétaire n'est pas connu ou identifié, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ou encore à plus de 200 mètres des habitations. Est également en état de divagation, le chat, trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.»

Il pourrait être envisagé de **constituer un groupe de travail** afin de réfléchir aux solutions envisageables afin de maîtriser/réduire la population des chats errants sur la commune. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie (nombre limité compte tenu des contraintes sanitaires).

Chenilles processionnaires

En hiver le piégeage des chenilles consiste à disposer autour du tronc de l'arbre infesté une «gouttière» qui intercepte les chenilles partant en procession de nymphose.

Au printemps ou avant que les chenilles ne «processionnent», par une lutte mécanique comme par exemple attirer les mésanges bleues en leur installant des nichoirs !

Un document de l'**INRA** (Institut National de Recherches Agronomiques) très pédagogique est disponible sur le site **Valprivas.fr**

Le point sur l'adressage

Le dossier est en cours pour la numérotation et vient d'être transmis au service du cadastre. L'achat des plaques se fera avec les villages voisins (Tiranges, Boisset, Saint-Pal en Chalencon, Saint-André en Chalencon).

Important: les habitants du bourg de Valprivas n'ayant pas actuellement de numéro peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Nous restons à disposition pour tout renseignement.

Rappel

La numérotation est métrique et dépend de la distance qui sépare l'accès de votre habitation du début de la voie dénommée, avec un côté pair à droite et un côté impair à gauche.

Petite précision, chaque hameau garde son identité propre, le nom de la voie n'étant que commodité pratique pour l'adressage. Elle sera matérialisée par un panneau.

Mémo de rappel pour les travaux

**Nouvelle construction
Clôture**

Permis de construire



**Travaux sur bâtiment existant
Aménagement garage, comble
Modification de l'aspect extérieur
(annexe, clôture...)
Piscine**

Déclaration préalable

Site Internet

Depuis son lancement en Janvier, **486 visites** ont été comptabilisées sur notre site internet.

On ne peut que se réjouir de ce succès en espérant qu'il progresse encore.

Son contenu est appelé à évoluer. Toute personne intéressée par ce projet peut prendre contact avec le service communication: **service.communication@valprivas.fr**



Illiwap

- Téléchargez l'application illiwap**

Sur votre Google Play (Android)

Sur votre AppStore (iOS)
- Recherchez votre commune**
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

ou

Scannez le QRCode via le lecteur intégré
- Suivez votre commune**
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune

Recevez les notifications sur votre smartphone
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

Illiwap, c'est l'appli :
SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement

Petit rappel: l'application Illiwap est disponible sur la commune de Valprivas. Elle permet d'être informé rapidement sur l'actualité de la commune!

Statistiques:

64 Abonnés fin Octobre, **131** fin Janvier et Aujourd'hui **195!**

Tout message concernant la population peut être publié sur l'application. De fait n'hésitez pas à contacter la mairie.
04.71.66.72.64

Les associations de Valprivas

Valprivas compte de nombreuses associations. Vu le contexte sanitaire actuel, elles ne peuvent malheureusement pas se positionner sur d'éventuelles manifestations sur 2021. L'objectif de la **Commission Association** était de rencontrer les présidents. Mais au vu de la conjoncture sanitaire une telle réunion ne peut se tenir actuellement.

Voici un petit rappel des Associations:

Associations	Présidents	Coordonnées
ACCA (Chasseurs)	M. Denis BERNAUD	bernaud.denis@orange.fr
Anciens Combattants	M. Marc CHANUT	
APE (Association des Parents d'élèves)	Mme Mathilde MAREY	apevalprivas@gmail.com
Association Sportive de Valprivas	M. Ludovic SERAPHIN	s_ludo69@hotmail.fr
Association Sportive Vélo Tout Terrain	M. Alain GIRARD	alain4girard@wanadoo.fr
ARTEM	Mme Brigitte CARLE	artem.theatre@wanadoo.fr
Boules de Valprivas	M. Philippe CHAMBOUVET	bill.chambouvet@orange.fr
Champimystique	M. Mathieu FAY	fay.mathieu43@laposte.net
Chant Choral d'été	Mme Blandine BONJOUR	blanjour@web.de
Club des Tilleuls	M. Marc CHANUT	
Comité des fêtes de Chanteloube	Mme Agnès BRUN	joel.brun43@orange.fr
Mil'empreintes	Mme Jeanine BERNAUD	jandanb@orange.fr
Syndicat Agricole Local	M. Laurent MAREY	laurent.marey@orange.fr
Val 'Anim		valanim43@laposte.net
Val'Jeunesse	M Lucas QUIBLIER	val.jeunesse2019@gmail.com
Val'Tonic	Mme Dominique VIGNAL	domykrako955@gmail.com
3 PVBB Protection du Patrimoine Paysager de Valprivas et Bas en Basset	M. Guy DELOUX	3pvb@orange.fr

En cas de changement de président ou autre, n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous souhaitez nous faire parvenir des articles, des photos.... n'hésitez pas à nous les transmettre sur:

service.communication@valprivas.fr .

Vie associative

Sympathique vente de bugnes organisée par l'association «**Val jeunesse**» sous l'abri mis à disposition par le bar Le Courpatta!

De la confection (Franck Bernaud),



à la préparation, tout le monde est mobilisé!!

Pour un résultat final réussi!



Ce fut un grand succès: plus de **35 kg** de bugnes ont été vendus.

Elles ont été trouvées succulentes.

Les bénéfices réalisés serviront à financer l'aménagement du local situé dans les anciens vestiaires du foot.

Contact mail et téléphone:

val.jeunesse2019@gmail.com

06.47.56.06.13

Espace Culture

Une troisième mi-temps mémorable.

C'est une aventure peu ordinaire qu'ont vécu les footballeurs de Valprivas en 1938.

La jeune Association Sportive de Valprivas (A.S.V.) n'existait que depuis 1933, créée à l'initiation de M. Raymond DECHIRON, instituteur, et M. Jacques SAUZET, qui devait en rester le dynamique président pendant de nombreuses années. On peut dire que c'était une des toutes premières équipes de Haute-Loire dont les plus proches adversaires étaient Saint Pal en Chalencon, Beauzac, Tiranges.....

Avant de pouvoir disposer du terrain actuel situé à «Rechichave», il y en eut cinq autres car il n'est pas facile à Valprivas de trouver des terrains plats. Le tout premier au Garay (au dessus du Château), puis à la Perère (près du cimetière, le plus longtemps utilisé) et accessoirement trois autres à la Chaud, à Chazelet, à la Ruelle. Tous étaient soit exigus, soit trop pentus ou les deux à la fois, des terrains pour chèvres comme disaient des adversaires malveillants et souvent perdants.

L'équipement des joueurs était plutôt hétéroclite, certains jouaient parfois en galoches et les déplacements se faisaient à pied ou à vélo,

Cette année là donc, un dimanche d'avril 1938, un match avait été conclu à Saint Julien d'Ance qui bénéficiait alors du renfort de quelques Espagnols, des réfugiés républicains ayant dû fuir leur pays à la fin de la guerre civile.

Tout s'était bien passé à l'aller, le déplacement avait été effectué avec le petit car de Paul DARLES, qui assurait chaque jour la liaison Bas Valprivas pour le transport du courrier et des voyageurs (en 1938, je crois qu'il n'existait qu'une seule voiture à Valprivas),

Le match s'était déroulé normalement (victoire de Valprivas) mais au moment du retour, le car n'a effectué que quelques mètres, l'arbre de roue s'est cassé!!

On sait que lors des matchs internationaux de rugby, la 3ème mi-temps consiste pour les deux équipes à se réunir autour d'une table et à passer un bon moment.

Pour les joueurs de Valprivas très jeunes pour la plupart, la 3ème mi-temps allait être d'une toute autre nature, ne pouvant se faire dépanner ni trouver un véhicule de remplacement, en désespoir de cause, vers 10h du soir, il ne restait plus qu'à prendre la route du retour à pied: 25 km en passant par Saint Pal en Chalencon; là ils ont bien cru trouver un transporteur, un commerçant qui les aurait conduit à Valprivas, mais la mère de ce dernier s'y est opposée, et le voyage s'est terminé à pied.

Et ce n'est que vers 3h du matin que toute l'équipe est arrivée à Valprivas où l'inquiétude était grande car personne n'avait été prévenu,

La nuit allait donc être courte, la plupart devant reprendre leur travail, et encore plus courte pour Paul DARLES, car sa « journée » n'était pas finie: il lui restait à repartir pour Bas à pied bien sûr, en emportant le sac de courrier qu'il devait ramener chaque jour (y compris le dimanche) au bureau de poste de Bas.

Pour la petite histoire, il faut ajouter qu'un joueur de Valprivas n'a pas voulu suivre ses camarades, il est resté à Saint Julien d'Ance, le temps d'y trouver sa future épouse. Comme quoi le football mène à tout.....

Cela se passait dans les années 30, il y a plusieurs siècles....

Voici le nom des protagonistes de cette aventure, unique dans les annales: Antoine VIGNAL (30ans), Joannès JULIEN (14ans), Roger VIOLON (15 ans), Louis BERNAUD (14ans), Louis GIRARD (14ans), Baptiste CHAMBOUVET (17 ans) Joannès FOURNIER (24 ans), Raymand PAYET (16 ans), Fernand VIOLON (17ans) Alphonse CHOUVON (20 ans), Claudius DEMORE (23 ans), ainsi que les accompagnateurs Jacques SAUZET, Mathieu DURANTON (invalide de guerre il était resté lui aussi dans sa belle famille à Saint Julien d'Ance) et bien entendu Paul DARLES.

En rappelant le souvenir de cette escapade de l'A.S.V. à ses débuts, je souhaitais faire aussi un clin d'œil aux pionniers du football à Valprivas; grâce à eux , les générations suivantes ont pu goûter au plaisir de « taper dans un ballon », comme disait les anciens.

Voici la photo souvenir de cette journée, les joueurs cités y figurent de haut en bas et de gauche à droite.




Article retrouvé par Mr Pierre Bernaud, mais d'auteur inconnu...

Si vous souhaitez participer à la rubrique « espace culture », veuillez contacter la mairie à l'attention de la « commission communications »


Billet d'humeur

De nombreuses personnes ou entreprises sont victimes de faits délictueux sur internet ou par téléphone.

Un rançongiciel – ransomware en anglais – est un programme malveillant dont le but est d'obtenir de la victime le paiement d'une rançon. Lors d'une attaque par rançongiciel, l'attaquant met l'ordinateur ou le système d'information de la victime hors d'état de fonctionner de manière réversible. L'attaquant adresse alors un message non chiffré à la victime où il lui propose, contre le paiement d'une rançon, de lui fournir le moyen de déchiffrer ses données.




CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique



COMPRENDRE LES RISQUES

LES RANÇONGICIELS

CYBERCRIMINEL



EXTORSION D'ARGENT


Vous ne pouvez plus accéder à vos fichiers et on vous demande une rançon ? Vous êtes victime d'une attaque par rançongiciel (ransomware, en anglais) !

BUT


Réclamer le paiement d'une rançon pour rendre l'accès aux fichiers verrouillés.

TECHNIQUE

Blocage de l'accès à des données par envoi d'un message contenant des liens ou pièces jointes malveillantes ou par intrusion sur le système.



VICTIME



COMMENT RÉAGIR ?

- Débranchez la machine d'Internet et du réseau local
- En entreprise, alertez le support informatique
- Ne payez pas la rançon
- Déposez plainte
- Identifiez et corrigez l'origine de l'infection
- Essayez de désinfecter le système et de déchiffrer les fichiers
- Réinstallez le système et restaurez les données
- Faites-vous assister par des professionnels

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur cybermalveillance.gouv.fr

LIEN UTILE
www.nomoteransom.org/fr/index_4.html

Dernière minute: Soyez vigilants par rapport à la campagne de vaccination.

De nombreuses arnaques sont possibles !

- Réception de courrier indiquant que de nouvelles doses de vaccins sont disponibles et invitant le destinataire à cliquer sur un lien. Surtout ne pas donner suite.
- Appels proposant de se faire vacciner à domicile contre paiement. La vaccination est gratuite et il n'existe pas de service payant de vaccination à domicile.

Technique du démarchage téléphonique pour proposer un rendez-vous. La victime doit alors contacter un numéro surtaxé, qui débute par **0800** afin de confirmer le rendez-vous.

18

Informations Pratiques

MAIRIE ET AGENCE POSTALE :

Ouverture du lundi au vendredi et le 1er et 3ème samedi du mois : de 9h à 12h00

Levée du courrier du lundi au vendredi à 11h30, le samedi à 8h.

Tél : 04 71 66 72 64

Email : mairie@valprivas.com

OFFICE DE TOURISME : www.tourisme-marchesduvelayrochebaron.fr

BIBLIOTHEQUE : De 10h à 11h le samedi.

CLUB DES TILLEULS : Le mardi après-midi de 14h à 17h30.

THEATRE : Le mercredi de 20h30 à 22h30 sauf vacances scolaires.

Renseignements : Jeanine BERNAUD ou Danielle BSERENI.

SOIREES TAROT : Les lundis de 20h30 à 23h.

Renseignements auprès de Chambouvet Jean-Michel au 06.81.42.91.47.

BOULES : Mercredi et samedi à partir de 15h même jours fériés.

VELO : Les dimanches, Vélo de route, aux beaux jours à 8h et VTT en hiver à 9h, départ devant « Le Courpatta ».

Si vous constatez une anomalie, erreur ou omission dans la liste ci-dessus veuillez nous en informer (mairie@valprivas.com).

Pour toute idée, suggestions, remarques, participations n'hésitez pas à nous contacter a l'adresse suivante : service.communication@valprivas.fr

Le service communication



Nos annonceurs



CHAIZE
TP
06 87 05 31 23

- TERRASSEMENT
- RÉSEAUX
- DRAINAGES
- AMÉNAGEMENTS
- ASSAINISSEMENTS

-DAVID CHAIZE-
LE BOUCHET - 43210 VALPRIVAS

TRAVAUX PUBLICS
SARL CARRIÈRES
SAGNARD
Raymond et Fils

JPDM
LITERIE

CONSEIL. QUALITE. PRIX

ZA LES MOLETONS 43120 MONISTROL SUR LOIRE
04.71.61.86.54
jpdmliterie@orange.fr

La Maison du Linge

ZA Les Moletons
43120 Monistrol sur Loire

*Linge de lit, couettes, oreillers, linge
de toilette, peignoirs, cadeaux
naissance, broderies...*

04.71.61.86.54
valerie-de-marco@orange.fr

SARL Menuiserie Chomarat

Fabrication sur mesure

*Portes, fenêtres, escaliers,
dressings, cuisines, terrasses ...*

Bataillet - 43210 Valprivas
Tél. 04 71 66 22 26 - Port. 06 17 73 15 56
Mail : alexandre.chomarat@yahoo.fr
Siret 53240082700012





EURL LIOGIER FILIOL
TRAVAUX PUBLICS

06 89 73 88 42 - 43210 VALPRIVAS

Yvon FRAISSE ETAF



06-84-50-85-87

VALPRIVAS ESPACES VERTS
PAYSAGISTE
VARENNE
Titre professionnel



06 82 85 55 77
06 61 06 78 86
Adresse ligne 3
04 71 66 77 53
Fax / Autre

Mail / Autre
Web / Autre

Pour continuer à faire partie de nos annonceurs pour l'année 2021 ou si vous souhaitez rejoindre notre page, merci de contacter la mairie au **04.71.66.72.64** ou mairie@valprivas.com et de nous faire parvenir votre carte de visite.